

Le Réseau national de sécurité, son organisation et activités

Brochure explicative



Sicherheitsverbund Schweiz
Réseau national de sécurité
Rete integrata Svizzera per la sicurezza

1. Historique	4
1.1 Un besoin de coordination accrue	5
1.2 L'esquisse d'un réseau	5
1.3 Une structure pérennisée	6
2. Organisation	8
2.1 Le/La délégué/e du Réseau national de sécurité	9
2.2 Les organes du Réseau national de sécurité	9
2.3 Plateforme politique	10
2.4 Plateforme opérationnelle	10
2.5 Groupes de travail	11
3. Thèmes	14
3.1 Collaboration armée – autorités civiles	15
3.2 Sécurité publique	16
3.3 Cybersécurité	17
3.4 Gestion de crise et formation	17
3.5 Participation à divers groupes de travail et commissions	18
4. Exercice du Réseau national de sécurité	20
5. Événements	22

1. Historique

1.1 Un besoin de coordination accrue

Au début des années 2000, la collaboration entre la Confédération et les cantons sur des enjeux de politique de sécurité s'est intensifiée, en particulier entre l'armée et les autorités civiles (forces de police) à l'occasion de plusieurs événements majeurs (World Economic Forum à Davos, G8, championnat d'Europe de football). Le développement de structures de coordination, qui faisaient jusque-là défaut, s'est dès lors avéré essentiel.

Une première étape dans cette direction a été franchie en 2005, avec la création d'une plateforme d'échange réunissant la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS). Elle s'est élargie ensuite au Département fédéral de justice et police (DFJP) et à la CCMP, devenue entre-temps la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS). Cette première plateforme permettait de traiter les questions stratégiques communes à la Confédération et aux cantons dans le domaine de la sécurité et de prendre des décisions politiques.

1.2 L'esquisse d'un réseau

L'idée d'un réseau national de sécurité a été esquissée dans le rapport 2010 du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse¹. Ce document souligne en effet l'utilité de la plateforme d'échange créée en 2005 et exprime également le besoin de la développer en structure institutionnalisée.

¹ Conseil fédéral (2010). Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse, disponible sur <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2010/4681.pdf>

1.3 Une structure pérennisée

Le Réseau national de sécurité (RNS) est constitué dès 2012 en projet pilote, qui se pérennise le 1^{er} janvier 2016 par la signature d'une convention administrative entre la Confédération et les cantons². Le RNS regroupe l'ensemble des instruments de politique de sécurité de la Confédération, des cantons et des communes. Ses organes paritaires gèrent la consultation et la coordination des décisions, moyens et mesures constituant des enjeux de politique de sécurité qui concernent à la fois la Confédération et les cantons. L'accent est mis sur la sécurité intérieure, où le besoin de coordination est plus important que pour la sécurité extérieure, laquelle relève de la compétence de la Confédération. Les organes du RNS entrent en jeu de manière subsidiaire lorsque la coordination dans un domaine manque ou ne fonctionne pas de manière satisfaisante.

Le bureau du RNS est financé à moitié par la Confédération et à moitié par les cantons. La convention administrative règle les tâches des organes du RNS et leur organisation ainsi que le financement du bureau.

2 Confédération (DDPS et DFJP) et cantons (CCDJP et CG MPS) (2016). Convention administrative relative au Réseau national de sécurité (RNS), disponible sur <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/8499.pdf>



2. Organisation

2.1 Le/La délégué/e du Réseau national de sécurité

Le/La délégué/e, nommé/e par la Confédération et les cantons, intervient comme médiateur/trice dans le dialogue entre la Confédération et les cantons au sein du RNS. Il/Elle traite et gère les dossiers de la plateforme politique, de la plateforme opérative et des groupes de travail. Il/Elle dirige la plateforme opérative, représente les intérêts de celle-ci dans la plateforme politique et met en œuvre les mandats émanant de cette dernière. Le/la délégué/e est soutenu/e par un bureau qui est subordonné administrativement au Secrétariat général du DDPS.

2.2 Les organes du Réseau national de sécurité

La Confédération et les cantons sont représentés de manière paritaire dans les organes du RNS. Des représentants des villes, des communes ou de l'économie privée peuvent aussi participer aux groupes de travail.

La plateforme politique et la plateforme opérative constituent les organes permanents qui traitent, selon un agenda arrêté, des thèmes en rapport avec la politique de sécurité qui concernent à la fois la Confédération et les cantons et qui nécessitent d'être coordonnés.

Les organes du RNS n'ont pas vocation à être une structure de gestion de crise, mais interviennent principalement avant et après une crise, en particulier au niveau stratégique.

2.3 Plateforme politique

Sont représenté/e/s au sein de cet organe :

- les cheffes et chefs du DFJP et du DDPS
- les présidentes et présidents de la CCDJP et de la CG MPS

La plateforme politique est informée des dossiers de la plateforme opérative et des groupes de travail. Elle délibère au sujet de propositions émises par la plateforme opérative. Son pouvoir de décision étant toutefois limité, elle peut néanmoins émettre des recommandations à l'intention des organes de décision politiques de la Confédération (Conseil fédéral) et des cantons (Conférences des directrices et directeurs).

2.4 Plateforme opérative

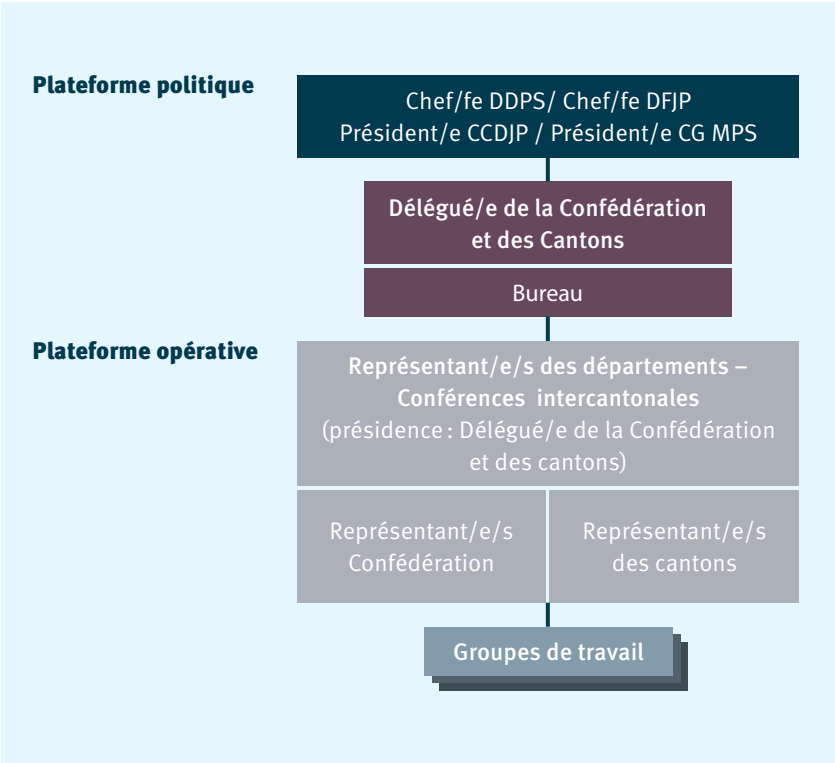
La plateforme opérative du RNS se compose de six représentantes et représentants de la Confédération et de six représentantes et représentants des cantons, issus du domaine de la politique de sécurité :

- le/la directeur/trice de l'Office fédéral de la Police (fedpol)
- le/la directeur/trice du Service de renseignement de la Confédération (SRC)
- le/la chef/fe de l'Etat-major de l'armée
- le/la directeur/trice de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- le/la chef/fe de la politique de sécurité du Secrétariat général du DDPS
- le/la directeur/trice de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)
- le/la secrétaire général/e de la CCDJP
- le/la secrétaire général/e de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)
- le/la président/e de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)
- le/la président/e de la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi)
- le/la président/e de la Conférence des instances de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CI CSSP)
- le/la président/e de la Société des chefs de police des villes de Suisse (SCPVS).

Elle siège sous la direction de la déléguée ou du délégué et traite les points inscrits dans l'agenda du RNS selon les directives de la plateforme politique. La plateforme opérative délibère sur les sujets, les coordonne et s'efforce de trouver un consensus entre la Confédération et les cantons. Le/la délégué/e transmet les propositions émanant de la plateforme opérative à la plateforme politique.

2.5 Groupes de travail

En cas de besoin, la plateforme politique ou la plateforme opérative institue des groupes de travail temporaires, mandatés pour le traitement de thèmes spécifiques. Outre des représentantes et représentants de la Confédération et des cantons, des représentantes et représentants des villes, des communes et de l'économie privée peuvent intégrer les groupes de travail.





3. Thèmes

Les organes du RNS examinent des thèmes en rapport avec la politique de sécurité qui concernent à la fois la Confédération et les cantons et adoptent chaque année un agenda des activités. Un thème est traité s'il remplit au moins l'un des critères suivants :

- il est important pour la majorité des partenaires ;
- il revêt une dimension stratégique et a des implications politiques dans le domaine de la sécurité ;
- il nécessite une coordination entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique de sécurité.

Les thèmes suivants ont été ou sont actuellement traités par le RNS.

3.1 Collaboration armée – autorités civiles

Il revient en priorité aux cantons, respectivement aux polices cantonales, de maintenir la sécurité intérieure. L'armée apporte de manière subsidiaire son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. Les principes de base communs de répartition des tâches de la police et de l'armée pour la sûreté intérieure définis par la plateforme d'échange CCDJP/DDPS, publiés en septembre 2006 et confirmés par la plateforme politique RNS en 2012³ demeurent la référence en matière de collaboration.

La police militaire a également fourni, au cours des dernières années, divers engagements subsidiaires au profit des autorités civiles dans des situations normales et extraordinaires. Un groupe de travail du RNS a rédigé en 2016 un rapport sur le rôle de la police militaire⁴. Le RNS a également dirigé le groupe de travail qui traite la protection des représentations étrangères (ambassades, consulats) et les mesures de sûreté relatives au trafic aérien.

³ Disponibles sur : <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/zusammenarbeit-zivi.html>

⁴ Réseau national de sécurité (2016). Rapport sur le rôle de la police militaire du 14 novembre 2016, disponible sur <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/zusammenarbeit-zivi.html>

3.2 Sécurité publique

En collaboration avec des acteurs du domaine de la sécurité, de la prévention et d'autres domaines, le RNS développe des concepts et des solutions possibles pour répondre à certaines problématiques liées à la sécurité publique et surmonter des défis actuels et futurs.

Le Plan d'action national de *lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent*⁵ (PAN) a été élaboré sous la houlette du RNS, par la Confédération, les cantons, les villes et les communes et adopté en novembre 2017. Le RNS coordonne la mise en œuvre des 26 mesures du plan d'action jusqu'à fin 2022 et a en outre été mandaté par la plateforme politique pour élaborer un deuxième plan d'action.

Fin 2021, le RNS a été chargé d'établir et de coordonner le troisième *Plan d'action national contre la traite des êtres humains*, en collaboration avec l'Office fédéral de la police (fedpol).

Un groupe de travail du RNS composé des acteurs concernés a également élaboré en 2018 un concept relatif à la *sécurité des minorités nécessitant une protection particulière*⁶. Le RNS recommandait dans ce concept un renforcement de la collaboration entre le Service de renseignement de la Confédération, les forces de police et les minorités particulièrement menacées. Dès 2020, la Confédération contribue au financement des coûts de sécurité supportés par ces minorités particulièrement menacées pour un montant de 500 000 francs par an.

Le RNS a, en collaboration avec les acteurs concernés, établi un rapport en 2019 sur *l'utilisation des drones et leurs effets sur la sécurité*. En outre, un mandat d'étude a été confié par le RNS afin d'obtenir une vue d'ensemble des forces de sécurité dans notre pays. Le rapport⁷, publié en 2019, fait *l'état des lieux et des premières tendances des effectifs des forces de sécurité en Suisse* entre 2011 et 2018.

5 Réseau national de sécurité (2017). Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, disponible sur <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/prevention-de-la-radicalisation/praevention-nap.html>

6 Réseau national de sécurité (2018). Concept relatif à la sécurité des minorités nécessitant une protection particulière, disponible sur <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/oeffentlichesicherheit.html>

7 Dr. Fink Daniel, École des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, Dr. Koller Christophe, ESEHA – CHStat (2020). Effectifs des forces de sécurité en Suisse 2011-2018 - Etat des lieux

3.3 Cybersécurité

Le Conseil fédéral entend lutter activement contre les cyberrisques et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du pays face aux menaces provenant du cyberspace. À cet effet, il a adopté la première *Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC)* pour les années 2013 à 2017 puis la seconde pour les années 2018 à 2022, dont le RNS a été impliqué, avec les acteurs concernés, dans l'élaboration.

En outre, un groupe de travail du RNS a élaboré le *plan de mise en œuvre des cantons de la SNPC 2018-2022*⁸, que la CCDJP a approuvé au printemps 2019. Le RNS travaille en étroite collaboration avec les cantons dans la mise en œuvre des projets prévus par ce plan. En outre, le RNS a institutionnalisé l'échange entre les cantons et la Confédération en la matière, de telle manière à ce que ceux-ci soient impliqués dans le Centre national pour la cybersécurité (NCSC).

3.4 Gestion de crise et formation

Le RNS sert en premier lieu à la consultation et à la coordination en situation normale, autrement dit avant et après une crise, mais pas à la gestion de la crise en tant que telle. Le rôle du RNS consiste à renforcer les formes de collaboration existantes tout en évitant de créer des chevauchements. Le RNS a par exemple produit en 2014 une liste des principes de *collaboration entre la Confédération et les cantons en cas d'événements extrêmes*⁹.

Une gestion efficace des crises requiert une collaboration étroite entre la Confédération et les cantons. Des exercices d'envergure, dont *l'Exercice du Réseau national de sécurité* (chapitre 4), sont organisés à l'échelon opératif ou stratégique, sur un ou plusieurs jours ; ils permettent de tester et de développer régulièrement la collaboration interdépartementale et/ou la coopération avec les cantons et les infrastructures critiques.

et premières tendances, disponible sur <https://www.svs.admin.ch/content/svs-internet/fr/home.detail.nsb.html/77492.html>

8 Réseau national de sécurité (2019). Plan de mise en œuvre par les cantons de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022, disponible sur <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/cybersicherheit/cybersicherheit-kantone.html>

9 Réseau national de sécurité (2014). Principes de collaboration entre la Confédération et les cantons en cas d'événement extrême, disponible sur <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/krisenmanagement/krisenmanagement2.html>

La plateforme politique a chargé le délégué d'analyser les recommandations formulées par le professeur Thomas Zeltner en mai 2018 et de proposer des options pour l'orientation à donner au *Service sanitaire coordonné (SSC)*, en coopération avec les partenaires principaux de ce service. Le rapport remis en novembre 2021 présente un état des lieux, sa mission à venir et un nouveau modèle pour sa gestion (implication des partenaires, financement, rattachement).

Afin de renforcer son réseau, le RNS a créé, en partenariat avec le Geneva Centre for Security Policy, un stage de *formation pour cadres supérieurs du RNS* d'une durée de trois semaines. La formation, mise en place pour la première fois en 2020, a pour principal objectif de renforcer les connaissances et compétences des cadres en ce qui concerne les enjeux sécuritaires à l'échelon national. Dès 2021, l'Institut Suisse de Police (ISP) devient le troisième partenaire institutionnel de cette formation et permet ainsi de développer l'offre de formation à l'intention des acteurs du Réseau national de sécurité.

3.5 Participation à divers groupes de travail et commissions

En outre, le RNS, ayant développé au cours des dernières années un réseau important de partenaires et en sa fonction d'interface entre la Confédération et les cantons, participe à des projets et est partie prenante à différents groupes de travail qui concernent la collaboration entre la Confédération et les cantons. Ainsi, il est représenté au sein de la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité (KomTm BORS), ainsi qu'à l'État-major fédéral Protection de la population, notamment.



4. Exercice du Réseau national de sécurité



S'exercer ensemble est dans l'intérêt de tous et figure au cœur du Réseau national de sécurité. Une vraie crise met ce réseau à l'épreuve ; il importe donc de réaliser des exercices pour veiller à ce que tant la Confédération que les cantons et les tiers (infrastructures critiques) soient en mesure d'y faire face avec succès.

L'exercice du RNS (ERNS) est un exercice national de sécurité et fait partie intégrante de la planification générale des grands exercices du Conseil fédéral. La plateforme politique du RNS a été le mandant des deux premiers ERNS (2014 et 2019). La planification des ERNS est effectuée de manière conjointe avec les Conférences gouvernementales (CCDJP et CG MPS), et ceux-ci doivent permettre de tester la collaboration entre les cantons et la Confédération en cas de crise. Plus précisément, les deux premiers ERNS ont eu pour objectif de vérifier comment les organes de sécurité et membres du RNS sont en mesure de faire face à une pénurie d'électricité, une pandémie ou une menace terroriste durable. Ils ont ainsi permis d'améliorer très concrètement plusieurs aspects de la gestion de crise dont certains ont déployé leurs effets dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Des recommandations sont formulées à la fin de chaque ERNS sur la base d'un rapport final¹⁰ en vue d'améliorer et de développer la collaboration entre les membres du RNS et les acteurs impliqués.

Le 11 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé de lancer la planification des exercices pour la période 2021 à 2029. Il a chargé la Chancellerie fédérale et le DDPS, en collaboration avec le délégué du RNS, de proposer d'ici fin 2023 un concept pour un exercice intégré en 2025.



10 Le rapport sur l'ERNS 19 est disponible sur : <https://www.svs.admin.ch/fr/themes/krisenmanagement/krisenmanagement-uebung.html>

5. Evènements

Dans le but de consolider les échanges entre les acteurs du RNS, différentes manifestations sont organisées :

Conférence RNS

La conférence du RNS se déroule tous les deux ans et traite d'un thème spécifique de la sécurité. Entre 300 et 400 représentantes et représentants des administrations communales, cantonales et fédérales, mais aussi des milieux politiques et du secteur privé y prennent part.

Séance d'information RNS

Le RNS organise une séance d'information annuelle, réunissant une vingtaine de partenaires, issus des secteurs privé et public (fédéral et cantonal). Le/la délégué/e du RNS présente à cette occasion les activités de l'année écoulée et plusieurs sujets traités par le RNS sont approfondis.

Cyber-Landsgemeinde

La « cyber-landsgemeinde » du RNS se tient une fois par année et réunit une centaine de participantes et participants issu/e/s de la Confédération, des cantons et de l'économie privée pour échanger sur divers thèmes en lien avec la cybersécurité. Une attention toute particulière est accordée à la mise en œuvre de la SNPC. La cyber-landsgemeinde constitue également, pour les cantons, une plateforme où ils ont la possibilité de faire état de leurs besoins et de présenter leurs contributions.

Colloque radicalisation et extrémisme violent

Depuis l'adoption du PAN en novembre 2017, le RNS organise chaque deux ans un colloque destiné aux spécialistes des services communaux et cantonaux ainsi que des organisations de la société civile pouvant être confrontés dans leur quotidien professionnel à des cas de radicalisation et de l'extrémisme violent. Quelques 200 participantes et participants sont informé/e/s sur la thématique et profitent de cet évènement pour renforcer leur réseau et échanger leur expérience.

Workshops

Le RNS organise, au besoin des partenaires, des workshops ou séances de groupes de travail, comme cela a été le cas, par exemple, pour le groupe de travail qui a élaboré le plan de mise en œuvre cantons de la SNPC.

